PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2017



NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2017, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

IFRS9 Instruments financiers:

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit, et de comptabilité de couverture générale [ou micro-couverture].

Classement et évaluation :

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres ou en juste valeur par résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action seront classés en juste valeur par résultat, ou, sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues. Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Déploiement:

Un programme conjoint entre la Direction des risques et la Direction financière a été mis en œuvre pour mettre en œuvre IFRS9 au 1er janvier 2018.

Principe de consolidation :

Norme:

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini «entités ad hoc» contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank:

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
- Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5 % du total bilan consolidé ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles:

Norme:

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalue. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

<u>L'approche par composants</u> correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants [constituants] les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS

<u>La base amortissable d'un actif</u> correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

<u>La valeur résiduelle</u> est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 «Coûts d'emprunt» ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank:

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible

Options retenues par Attijariwafa bank:

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles:

Norme:

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

 $\label{thm:composition} Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.$

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS. Logiciels:

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

<u>Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes</u> : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill:

Norme:

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill:

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank:

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS »;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inferieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée :
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

Stocks:

Norme

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/percues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie.
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attiiariwafa bank:

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts):

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions percues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créar

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire nº 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines

Provisions individuelles:

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- · Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives:

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / «Passifs de trading» / «Passifs à la juste valeur sur option».

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

• Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine. • Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et

d'une décote. Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des «autres passifs».

Titres:

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale AFS) :
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'obiet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

| HFT | AFS | нтм | Prêts et créances |
|--|---|---------------------|-------------------------|
| Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés | Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement Obligations et autres titres de créances négociables Titres de participation | • Bons du Trésor | Dette CAM Dette CIH |

Prêts/emprunts de titres et titres donnés/reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés:

Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le «sous-jacent»).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché: et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou [pour une couverture du seul risque de variation des taux de change] un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- \bullet le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attiiariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [8 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance:

Norme:

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
- 1. Les contrats d'assurance purs
- 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
- 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 2 :
 L'obligation de mettre progrupe pet de cuffica par des passifs d'appurages comptabilisée et un test
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si:

 il existe des preuves tanqibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale
- de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

| HFT | AFS | HTM | Prêts et créances |
|---|--|---------|-------------------------|
| • Le portefeuille des OPCVM consolidés | Les actions et parts sociales Les participations dans les SCI [Panorama]. Les bons de trésor, les obligations non cotées | • Néant | • Les prêts immobilisés |
| | | | |

Provisions du passif:

Norme

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'Entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- · Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank:

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles crées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

<u>Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :</u>

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

• Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.

• En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels. L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges
- 2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influeront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salarie estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS. Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi [CMIM], Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

BILAN IFRS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| ACTIF IFRS | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------|-------------|-------------|
| Valence de seine Deserve Controles Trés de sublic Conside | | | |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 18 224 849 | 14 141 202 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2.1 | 65 875 084 | 50 454 731 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2.2 | 39 266 654 | 35 701 001 |
| Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés | 2.3 | 25 304 396 | 22 625 866 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2.4 | 285 995 046 | 271 627 179 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | - | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | 8 746 253 | 8 015 501 |
| Actifs d'impôt exigible | | 123 659 | 39 319 |
| Actifs d'impôt différé | | 636 262 | 539 849 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | | 8 674 655 | 7 585 194 |
| Participation des assurés aux bénéfices différée | 2.2 | 2 672 478 | 2 066 502 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 114 322 | 87 538 |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | | 106 949 | 94 908 |
| Immeubles de placement | | 2 247 468 | 2 020 107 |
| Immobilisations corporelles | 2.5 | 5 550 721 | 5 428 512 |
| Immobilisations incorporelles | 2.5 | 2 125 180 | 1 683 656 |
| Ecarts d'acquisition | 2.6 | 9 996 150 | 6 655 000 |
| Total actif IFRS | | 475 660 126 | 428 766 067 |

| | | (611 1111111 | cis de diritariis) |
|---|-------|--------------|--------------------|
| PASSIF IFRS | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| | | | |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 97 064 | 160 715 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 2.7 | 716 739 | 1 033 814 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | - |
| Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés | 2.8 | 37 651 602 | 28 282 255 |
| Dettes envers la clientèle | 2.9 | 316 210 403 | 286 264 527 |
| Titres de créance émis | | 11 120 406 | 11 243 383 |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | - | - |
| Passifs d'impôt courant | | 613 644 | 709 425 |
| Passifs d'impôt différé | | 2 576 416 | 2 340 944 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | | 10 728 982 | 9 881 260 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | 28 634 562 | 25 960 939 |
| Provisions pour risques et charges | 2.10 | 1 734 104 | 1 771 087 |
| Provisions pour risques et charges Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux | | 129 252 | 141 392 |
| _de garantie | | | |
| Detřes subordonnées | | 14 645 903 | 13 565 244 |
| Capital et réserves liées | | 10 151 765 | 10 151 765 |
| Réserves consolidées | | 33 246 804 | 30 861 381 |
| - Part du Groupe | | 27 337 070 | 25 059 651 |
| - Part des minoritaires | | 5 909 734 | 5 801 729 |
| Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe | | 818 514 | 744 812 |
| Résultat net de l'exercice | | 6 583 965 | 5 653 125 |
| - Part du Groupe | | 5 390 902 | 4 757 421 |
| - Part des minoritaires | | 1 193 064 | 895 705 |
| TOTAL PASSIF IFRS | | 475 660 126 | 428 766 067 |
| | | (on milli | ore do dirhame) |

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2017

| | | | (|
|--|-------|------------|------------|
| | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Intérêts et produits assimilés | 3.1 | 18 819 180 | 17 117 126 |
| Intérêts et charges assimilés | 3.1 | 5 910 854 | 5 504 228 |
| MARGE D' INTERÊT | | 12 908 326 | 11 612 899 |
| Commissions perçues | 3.2 | 5 405 347 | 4 991 813 |
| Commissions servies | 3.2 | 618 350 | 573 539 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | | 4 786 997 | 4 418 274 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | | 3 329 684 | 3 063 010 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 576 110 | 347 472 |
| RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE | | 3 905 794 | 3 410 482 |
| Produits des autres activités | | 7 925 769 | 7 174 835 |
| Charges des autres activités | | 7 882 109 | 6 943 163 |
| PROĎUIT NET BANCAIRE | | 21 644 776 | 19 673 327 |
| Charges générales d'exploitation | | 9 043 552 | 8 246 893 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | 937 293 | 896 005 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 11 663 931 | 10 530 429 |
| Coût du risque | 3.3 | -2 168 124 | -2 001 359 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 9 495 808 | 8 529 070 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | 16 488 | 3 538 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | 23 361 | 54 596 |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | - | - |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS | | 9 535 657 | 8 587 204 |
| Impôts sur les bénéfices | | 2 951 691 | 2 934 078 |
| RESULTAT NET | | 6 583 965 | 5 653 125 |
| Résultat hors groupe | | 1 193 064 | 895 705 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | 5 390 902 | 4 757 421 |
| Résultat par action (en dirhams) | | 26,49 | 23,37 |
| Résultat dilué par action (en dirhams) | | 26,49 | 23,37 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| Résultat net | 6 583 965 | 5 653 125 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | 192 397 | 405 264 |
| Ecarts de conversion | -36 735 | -368 393 |
| Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente | 233 525 | 785 239 |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période | | |
| Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | -4 392 | -11 582 |
| Total cumulé | 6 776 362 | 6 058 390 |
| Part du Groupe | 5 467 743 | 4 399 551 |
| Part des minoritaires | 1 308 618 | 1 658 839 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|---------|-----------|------------------------------|--------------------|--|--|------------------------------------|--------------------------|------------|
| | | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) |
| Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015 | : : | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 050 326 | 28 339 501 | 504 600 | 36 945 541 | 4 283 617 | 41 229 157 |
| Changements de méthodes comptables | : : | | | : | | | | | |
| Capitaux propres clôture au au 31 décembre 2015 corrigés | | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 050 326 | 28 339 501 | 504 600 | 36 945 541 | 4 283 617 | 41 229 157 |
| Opérations sur capital | : : | - | | : | 3 545 524 | : | 3 545 524 | 3 560 431 | 7 105 955 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | - | | - |
| Opérations sur actions propres | : : | | | : | | : | - | | - |
| Dividendes | | | | | -2 213 127 | | -2 213 127 | -3 466 791 | -5 679 918 |
| Résultat de l'exercice | | | | | 4 757 421 | | 4 757 421 | 895 705 | 5 653 125 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement | (c) | | | | | 127.541 | 127.541 | 011 700 | 705 220 |
| en capitaux propres | (C) | | 1 | | | -126 541 | -126 541 | 911 780 | 785 239 |
| Ecarts de conversion | (D) | | | | | -219 748 | -219 748 | -148 645 | -368 393 |
| Gains ou pertes latents ou différés | (C)+(D) | - | - | - | - | -346 288 | -346 288 | 763 135 | 416 846 |
| Autres variations | | | | -432 988 | -1 542 433 | | -1 975 421 | 661 339 | -1 314 082 |
| Variations de périmètre | | | | | | | - | | - |
| Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016 | | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 483 314 | 32 886 886 | 158 312 | 40 713 649 | 6 697 435 | 47 411 083 |
| Changements de méthodes comptables | | | | | | : | | | |
| Capitaux propres clôture au au 31 décembre 2016 corrigés | | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 483 314 | 32 886 886 | 158 312 | 40 713 649 | 6 697 435 | 47 411 083 |
| Opérations sur capital | | - | | | 2 131 187 | : | 2 131 187 | 201 748 | 2 332 936 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | - | | - |
| Opérations sur actions propres | | | | | | 1 | - | | - |
| Dividendes | | | | | -2 496 116 | | -2 496 116 | -727 682 | -3 223 799 |
| Résultat de l'exercice | | | | | 5 390 902 | | 5 390 902 | 1 193 064 | 6 583 965 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement | (C) | | | | | 73 703 | 73 703 | 159 822 | 233 525 |
| en capitaux propres | (C) | | i i | | | /3 /03 | /3 /03 | 139 822 | 233 323 |
| Ecarts de conversion | (D) | | | | | 7 532 | 7 532 | -44 267 | -36 735 |
| Gains ou pertes latents ou différés | (C)+(D) | - | - : | - : | - | 81 235 | 81 235 | 115 555 | 196 790 |
| Autres variations | | | | 22 185 | -2 183 328 | | -2 161 142 | -377 320 | -2 538 463 |
| Variations de périmètre | | | | | 38 534 | | 38 534 | | 38 534 |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2017 | | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 461 129 | 35 768 066 | 239 546 | 43 698 251 | 7 102 798 | 50 801 049 |

| IADLEAU DES FLUX DE TRESURERIE au 31 décembre 2017 | | (en milliers de dirhar |
|---|-------------|------------------------|
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Résultat avant impôts | 9 535 657 | 8 587 204 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 139 901 | 1 045 487 |
| /- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | |
| /- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | - | 2 387 |
| /- Dotations nettes aux provisions | 2 265 863 | 2 016 267 |
| /- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -16 488 | -3 538 |
| /- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | -253 717 | -541 050 |
| /- Perte nette/(gain net) des activités de financement | - | |
| /- Autres mouvements | -617 020 | 5 360 |
| otal des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 2 518 538 | 2 524 912 |
| /- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés | 3 619 843 | 7 729 733 |
| /- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 15 240 710 | -6 982 931 |
| /- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -17 608 708 | 7 365 147 |
| /- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | - | |
| Impôts versés | -2 765 681 | -2 750 907 |
| iminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -1 513 836 | 5 361 042 |
| lux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | 10 540 358 | 16 473 158 |
| /- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -5 430 006 | 5 152 260 |
| /- Flux liés aux immeubles de placement | -284 307 | -144 184 |
| /- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -1 114 531 | -450 941 |
| lux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -6 828 844 | 4 557 134 |
| /- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -3 223 799 | -5 679 918 |
| /- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 992 389 | -261 530 |
| lux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -2 231 410 | -5 941 448 |
| ffet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | -409 879 | -235 183 |
| ugmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 070 225 | 14 853 662 |
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| résorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 13 856 375 | -997 287 |
| | | |
| aisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 13 980 487 | 12 415 251 |
| omptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit | -124 113 | -13 412 538 |
| résorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 14 926 600 | 13 856 375 |
| aisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 18 127 784 | 13 980 487 |
| omptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit | -3 201 184 | -124 113 |
| ariation de la trésorerie nette | 1 070 225 | 14 853 662 |

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | | Actifs financiers à la JV par résultat sur option |
|--|------------|---|
| Créances sur les Établissements de crédit | | |
| | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | | |
| Valeurs reçues en pension | - | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 41 505 889 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 259 175 | |
| Titres côtés | - | |
| Titres non côtés | 6 259 175 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 17 572 438 | |
| Titres côtés | 17 572 438 | |
| Titres non côtés | | |
| Instruments dérivés | 422 703 | |
| Créances rattachées | 114 879 | |
| Juste valeur au bilan | 65 875 084 | |

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente

au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| Titres évalués à la juste valeur | | |
| • Effets publics et valeurs assimilés | 11 254 329 | 9 883 761 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 14 923 895 | 14 109 426 |
| Titres côtés | 9 700 340 | 9 282 366 |
| Titres non côtés | 5 223 555 | 4 827 060 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 7 735 522 | 5 371 761 |
| Titres côtés | 4 345 733 | 3 461 578 |
| Titres non côtés | 3 389 789 | 1 910 183 |
| Titres de participations non consolidés | 8 025 385 | 8 402 556 |
| Total des titres disponibles à la vente | 41 939 132 | 37 767 504 |

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 21 073 millions de dirhams à fin décembre 2017 contre 19 520 millions de dirhams à fin décembre 2016.

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 31 décembre 2017

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et prêts | 24 504 119 | 19 771 940 |
| Valeurs reçues en pension | - | 2 601 966 |
| Prêts subordonnés | 2 283 | 6 128 |
| Autres prêts et créances | 686 020 | 156 761 |
| Total en principal | 25 192 423 | 22 536 795 |
| Créances rattachées | 135 966 | 111 954 |
| Provisions | 23 994 | 22 883 |
| Valeur nette | 25 304 396 | 22 625 866 |
| Opérations internes au Groupe | | |
| Comptes ordinaires | 4 337 223 | 4 336 842 |
| Comptes et avances à terme | 25 219 233 | 30 257 528 |
| Créances rattachées | 116 319 | 238 458 |

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2017 (en milliers de millier

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-----------------------|------------|------------|
| | | |
| Maroc | 8 491 775 | 12 678 146 |
| Afrique du Nord | 4 199 099 | 1 433 264 |
| Afrique Zone UEMOA | 1 564 873 | 1 986 939 |
| Afrique Zone CEMAC | 1 208 526 | 1 278 618 |
| Europe | 4 053 887 | 2 270 922 |
| Autres | 5 674 263 | 2 888 906 |
| Total en principal | 25 192 423 | 22 536 795 |
| Créances rattachées | 135 966 | 111 954 |
| Provisions | 23 994 | 22 883 |
| Valeur nette au bilan | 25 304 396 | 22 625 866 |

2.4 Prêts et créances sur la clientèle

2.4.1 Brôte et créances sur la clientèle au 21 décembre 2017

| .4.1 Prets et creances sur la clientele au 31 decembre 2017 | | (en milliers de dirhar | |
|---|-------------|------------------------|--|
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 | |
| Opérations avec la clientèle | | | |
| réances commerciales | 40 871 259 | 38 769 623 | |
| Autres concours à la clientèle | 217 619 126 | 200 851 839 | |
| Valeurs reçues en pension | 11 892 | 215 441 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 21 779 484 | 26 930 436 | |
| Total en principal | 280 281 761 | 266 767 340 | |
| Créances rattachées | 1 911 249 | 1 761 434 | |
| Provisions | 15 278 848 | 14 142 848 | |
| /aleur nette | 266 914 162 | 254 385 926 | |
| pérations de crédit bail | | | |
| Crédit-bail immobilier | 3 365 372 | 3 280 267 | |
| crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées | 16 192 412 | 14 381 463 | |
| fotal en principal | 19 557 784 | 17 661 729 | |
| Créances rattachées | 907 | 6 063 | |
| Provisions | 477 808 | 426 539 | |
| /aleur nette | 19 080 884 | 17 241 253 | |
| [otal | 285 995 046 | 271 627 179 | |

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | | | | 31/12/2016 | | | |
|-------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Pays | Encours sains | Encours dépréciés | Provisions individuelles | Provisions collectives | Encours sains | Encours dépréciés | Provisions individuelles | Provisions collectives |
| Maroc | 210 763 273 | 14 749 108 | 8 713 008 | 1 945 363 | 203 212 978 | 14 876 802 | 8 623 017 | 1 618 762 |
| Afrique du Nord | 28 089 786 | 1 471 420 | 966 678 | 169 767 | 21 994 679 | 1 405 781 | 880 108 | 104 846 |
| Afrique Zone UEMOA | 26 773 097 | 3 718 964 | 2 621 833 | 316 281 | 25 425 513 | 3 082 621 | 2 242 304 | 325 556 |
| Afrique Zone CEMAC | 13 009 282 | 1 029 564 | 787 843 | 225 946 | 12 584 876 | 748 883 | 598 480 | 166 264 |
| Europe | 185 973 | 11 230 | 9 887 | - | 720 966 | 10 930 | 10 024 | - |
| Autres | 37 797 | 50 | 49 | - | 365 002 | 39 | 25 | - |
| Total en principal | 278 859 209 | 20 980 336 | 13 099 299 | 2 657 357 | 264 304 014 | 20 125 055 | 12 353 958 | 2 215 429 |
| Créances rattachées | 1 912 156 | | | | 1 767 497 | | | |
| Valeurs nettes au bilan | 280 771 365 | 20 980 336 | 13 099 299 | 2 657 357 | 266 071 511 | 20 125 055 | 12 353 958 | 2 215 429 |

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | |
|-------------------------------------|--------------|--|--------------|--------------|--|--------------|
| | Valeur Brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur Nette | Valeur Brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur Nette |
| Terrains et constructions | 3 178 977 | 1 344 777 | 1 834 200 | 3 152 051 | 1 250 430 | 1 901 621 |
| Equip. Mobilier, installations | 3 465 735 | 2 845 848 | 619 887 | 3 264 512 | 2 556 035 | 708 477 |
| Biens mobiliers donnés en location | 646 023 | 245 949 | 400 074 | 577 741 | 236 197 | 341 544 |
| Autres immobilisations | 6 145 818 | 3 449 258 | 2 696 561 | 5 583 602 | 3 106 732 | 2 476 870 |
| Total Immobilisations corporelles | 13 436 552 | 7 885 831 | 5 550 721 | 12 577 907 | 7 149 395 | 5 428 512 |
| Logiciels informatiques acquis | 3 301 645 | 2 117 298 | 1 184 347 | 2 937 827 | 1 922 763 | 1 015 064 |
| Autres immobilisation incorporelles | 1 491 049 | 550 216 | 940 833 | 1 195 376 | 526 784 | 668 592 |
| Total Immobilisations incorporelles | 4 792 695 | 2 667 514 | 2 125 180 | 4 133 203 | 2 449 547 | 1 683 656 |

2.6 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2016 | Variation périmètre | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|--|------------|---------------------|----------------------|-------------------|------------|
| Valeur brute Cumul des pertes de valeur | 6 655 000 | 3 235 866 | 105 284 | | 9 996 150 |
| Valeur nette au bilan | 6 655 000 | 3 235 866 | 105 284 | - | 9 996 150 |

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|----------------------------|------------|------------|
| Valeurs données en pension | 291 038 | 180 037 |
| Instruments dérivés | 425 701 | 853 777 |
| Juste valeur au bilan | 716 739 | 1 033 814 |

2.9 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2017

2.9.1 Dettes envers la clientèle

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 226 664 757 | 206 289 781 |
| Comptes d'épargne | 65 232 537 | 60 035 289 |
| Autres dettes envers la clientèle | 17 637 538 | 16 967 469 |
| Valeurs données en pension | 5 739 521 | 1 963 540 |
| Total en principal | 315 274 353 | 285 256 078 |
| Dettes rattachées | 936 050 | 1 008 449 |
| Valeur au bilan | 316 210 403 | 286 264 527 |

2.8 Dettes envers les établissements de crédit

31 décembre 2016

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 18 024 326 | 17 845 337 |
| Valeurs données en pension | 19 551 878 | 10 374 681 |
| Total en principal | 37 576 203 | 28 220 019 |
| Dettes rattachées | 75 399 | 62 237 |
| Valeur au bilan | 37 651 602 | 28 282 255 |
| Opérations internes au Groupe | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 3 017 060 | 2 997 242 |
| Comptes et avances à terme | 25 654 975 | 31 532 745 |
| Dettes rattachées | 147 502 | 149 019 |

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--------------------|-------------|-------------|
| | | |
| Maroc | 229 791 216 | 211 706 201 |
| Afrique du Nord | 34 069 614 | 25 275 071 |
| Afrique Zone UEMOA | 30 228 060 | 28 080 786 |
| Afrique Zone CEMAC | 16 425 640 | 15 386 565 |
| Europe | 4 743 864 | 4 598 965 |
| Autres | 15 960 | 208 490 |
| Total en principal | 315 274 353 | 285 256 078 |
| Dettes rattachées | 936 050 | 1 008 449 |
| Valeurs au bilan | 316 210 403 | 286 264 527 |

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | | | | | | (0 | immers de diritaris) |
|---|------------------------|---------------------------|-----------|--------------------|---------------------------|-------------------|------------------------|
| | Stock au 31/12/2016 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres variations | Stock au 31/12/2017 |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 132 624 | | 19 753 | | 47 608 | 2 846 | 107 615 |
| Provisions pour engagements sociaux | 500 446 | | 85 988 | 59 533 | | -3 160 | 523 741 |
| Autres provisions pour risques et charges | 1 138 017 | 46 758 | 315 256 | 28 529 | 368 796 | 41 | 1 102 748 |
| Provisions pour risques et charges | 1 771 087 | 46 758 | 420 997 | 88 062 | 416 403 | -273 | 1 734 104 |

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net | |
| Opérations avec la clientèle | 16 107 876 | 3 678 349 | 12 429 528 | 14 938 444 | 3 552 917 | 11 385 527 | |
| Comptes et prêts / emprunts | 15 106 788 | 3 528 175 | 11 578 613 | 13 970 399 | 3 424 520 | 10 545 879 | |
| Opérations de pensions | 1 399 | 150 174 | -148 775 | 1 789 | 128 397 | -126 608 | |
| Opérations de location-financement | 999 689 | | 999 689 | 966 256 | | 966 256 | |
| Opérations interbancaires | 652 094 | 1 192 819 | -540 725 | 565 576 | 929 273 | -363 697 | |
| Comptes et prêts / emprunts | 652 094 | 1 100 354 | -448 260 | 564 752 | 788 160 | -223 408 | |
| Opérations de pensions | - | 92 466 | -92 466 | 824 | 141 113 | -140 289 | |
| Emprunts émis par le Groupe | - | 1 039 686 | -1 039 686 | | 1 022 038 | -1 022 038 | |
| Opérations sur titres | 2 059 209 | - | 2 059 209 | 1 613 107 | | 1 613 107 | |
| Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés | 18 819 180 | 5 910 854 | 12 908 326 | 17 117 126 | 5 504 228 | 11 612 899 | |

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | Produits | Charges | Net |
|--|-----------|---------|-----------|
| Commissions nettes sur opérations | 2 383 120 | 89 158 | 2 293 962 |
| avec les Établissements de crédit | 146 164 | 62 906 | 83 259 |
| avec la clientèle | 1 553 233 | 02 700 | 1 553 233 |
| sur titres | 131 661 | 9 232 | 122 428 |
| de change | 85 543 | 3 997 | 81 545 |
| sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan | 466 519 | 13 022 | 453 496 |
| Prestations de services bancaires et financiers | 3 022 227 | 529 192 | 2 493 035 |
| Produits nets de gestion d'OPCVM | 376 657 | 22 750 | 353 907 |
| Produits nets sur moyen de paiement | 1 706 101 | 411 824 | 1 294 276 |
| Assurance | 23 963 | | 23 963 |
| Autres | 915 507 | 94 618 | 820 888 |
| Produits nets de commissions | 5 405 347 | 618 350 | 4 786 997 |

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2017

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| Dotations aux provisions | -2 764 544 | -2 588 392 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -2 415 795 | -2 174 118 |
| Provisions engagements par signature | -19 753 | -13 509 |
| Autres provisions pour risques et charges et emplois divers | -328 997 | -400 765 |
| Reprises de provisions | 1 860 701 | 1 151 439 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 1 415 768 | 959 322 |
| Reprises de provisions engagements par signature | 47 608 | 24 917 |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers | 397 325 | 167 200 |
| Variation des provisions | -1 264 280 | -564 405 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -50 949 | -58 443 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -1 266 125 | -556 636 |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 81 324 | 64 614 |
| Autres pertes | -28 529 | -13 939 |
| Coût du risque | -2 168 124 | -2 001 359 |

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants:

- Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
- Sociétés de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash ;
- Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie anisi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
- Assurance et immobilier comprenant notamment Wafa Assurance.

(en milliers de dirhams)

| BILAN DÉCEMBRE 2017 | Banque Maroc, Europe et Zone Offshore | Sociétés de Financement Spécialisées | Assurance et Immobilier | Banque de Détail à l'International | TOTAL |
|---|--|--|----------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Total Bilan | 289 517 174 | 34 033 801 | 36 385 740 | 115 723 411 | 475 660 126 |
| dont | | | | | |
| Éléments de l'Actif | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 57 681 385 | 28 000 | 7 846 900 | 318 800 | 65 875 084 |
| Actifs disponibles à la vente | 2 857 525 | 270 141 | 21 073 284 | 17 738 181 | 41 939 132 |
| Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés | 17 969 078 | 846 268 | 168 114 | 6 320 935 | 25 304 396 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 184 908 389 | 30 115 474 | 2 751 038 | 68 220 144 | 285 995 046 |
| Immobilisations corporelles | 2 717 966 | 587 131 | 234 787 | 2 010 838 | 5 550 721 |
| Éléments du Passif | | | | | |
| Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés | 26 212 591 | 1 667 982 | 52 | 9 770 977 | 37 651 602 |
| Dettes envers la clientèle | 230 265 019 | 4 459 165 | 3 226 | 81 482 994 | 316 210 403 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | - | - | 28 634 562 | - | 28 634 562 |
| Dettes subordonnées | 13 319 651 | 464 541 | = | 861 711 | 14 645 903 |
| Capitaux propres | 37 407 777 | 2 927 423 | 4 753 680 | 5 712 168 | 50 801 049 |

| COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2017 | Banque Maroc, Europe et Zone Offshore | Sociétés de Financement Spécialisées | Assurance et Immobilier | Banque de Détail à l'International | Eliminations | TOTAL |
|----------------------------------|--|--|----------------------------|---------------------------------------|--------------|------------|
| Marge d'intérêt | 6 945 211 | 1 078 982 | 479 752 | 4 559 043 | -154 662 | 12 908 326 |
| Marge sur commissions | 2 321 500 | 953 159 | -23 859 | 2 057 383 | -521 186 | 4 786 997 |
| Produit net bancaire | 11 068 865 | 2 404 004 | 1 438 408 | 7 183 368 | -449 867 | 21 644 776 |
| Charges de fonctionnement | 4 800 694 | 894 889 | 525 725 | 3 272 111 | -449 867 | 9 043 552 |
| Résultat d'exploitation | 4 517 707 | 1 186 929 | 742 852 | 3 048 320 | | 9 495 808 |
| Résultat net | 2 965 591 | 753 850 | 653 292 | 2 211 232 | | 6 583 965 |
| Résultat net part du Groupe | 2 924 367 | 586 491 | 258 993 | 1 621 051 | | 5 390 902 |

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2017

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| | _ | |
| Engagements de financement donnés | 56 284 528 | 24 300 960 |
| Aux Établissements de crédit | 1 673 427 | 741 820 |
| À la clientèle | 54 611 101 | 23 559 140 |
| Engagements de financement reçus | 497 547 | 2 333 990 |
| des Établissements de crédit | 497 547 | 2 333 990 |
| de l'État et d'autres organismes de garantie | | |

La banque a procédé pour la première fois en 2017 à la comptabilisation de la PNU (Partie Non Utilisée) pour 43.109 MDH. La PNU à fin 2016 s'établissait à 58.341 MDH. La PNU a toujours été intégrée dans le calcul des ratios de solvabilité.

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2017

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| Engagements de garantie donnés | 66 221 989 | 59 314 248 |
| D'ordre des Établissements de crédit | 12 028 769 | 10 288 608 |
| D'ordre de la clientèle | 54 193 221 | 49 025 640 |
| Engagements de garantie reçus | 44 268 810 | 39 195 718 |
| Des Établissements de crédit | 33 407 687 | 32 988 956 |
| De l'État et d'autres organismes de garantie | 10 861 123 | 6 206 762 |

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

6.1 Certificats de dépôt et Bons des sociétés de financement au cours de l'année 2017 :

L'encours des certificats de dépôt s'élève à 7,7 milliards de dirhams à fin décembre 2017.

Au cours de l'année 2017, 1,8 milliard de dirhams de certificats de dépôt ont été émis, de maturité comprise entre 13 semaines et 52 semaines. Les taux associés varient entre 2,25% et 2,61%.

L'encours des bons des sociétés de financement s'élève à 3,2 milliards de dirhams à fin décembre 2017.

Au cours de l'année 2017, 1,6 milliard de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, de maturité comprise entre 2 et 5 ans. Les taux associés varient entre 2,85 % et 3,38 %.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2017 :

Au cours de l'année 2017, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de quatre emprunts obligataires subordonnés.

Le premier emprunt a été émis par Attijariwafa bank le 23 juin 2017 d'un montant de 1,5 milliard de dirhams.

Il est scindé en 15 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams et de maturité de 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux sont cotées à la Bourse de Casablanca (tranches A et B), et les deux autres non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 3,03% augmenté d'une prime de risque de 60 points de base soit 3,63%. Pour les tranches B et D, le taux est révisable annuellement et se fixe à 2,26% augmenté d'une prime de risque de 55 points de base soit 2,81%.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

| | Tranche A | Tranche B | Tranche C | Tranche D |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant retenu | 300 000 | - | 303 500 | 896 500 |

Le second emprunt est scindé en 12 500 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams et de maturité 7 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux sont cotées à la Bourse de Casablanca (tranches A et B), et les deux autres non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 2,99% augmenté d'une prime de risque de 70 points de base soit 3,69%.

Pour les tranches B et D, le taux est révisable annuellement et se fixe à 2,27% augmenté d'une prime de risque de 65 points de base soit 2,92%.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

/ 10 1 1

(en milliers de dirhams)

| | | | (- | , |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Tranche A | Tranche B | Tranche C | Tranche D |
| Montant retenu | 150 000 | 5 000 | 175 000 | 920 000 |

Le troisième emprunt a été émis par Attijari bank Tunisie le 31 mai 2017 d'un montant de 60 millions de dinars tunisiens. Il est scindé en 600 000 obligations de valeur nominale de 100 TND chacune, et réparti en deux catégories :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,4% et/ou au taux variable TMM +1,90%
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce au taux fixe de 7,5% et/ou au taux variable TMM +2,10%

Le quatrième emprunt a été émis par la Société Ivoirienne de Banque le 29 décembre 2017 de l'ordre de 10 milliards de FCFA. Il est scindé en 200 obligations de valeur nominale de 50 millions de FCFA et de maturité 7 ans, avec un rendement HT de 7.5% par an.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale

À fin décembre 2017, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 de dirhams et il est constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe

A fin décembre 2017, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action

La banque n'a pas d'instrument dilutif en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams

| | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Résultat par action | 26,49 | 23,37 | 22,12 |
| Résultat dilué par action | 26,49 | 23,37 | 22,12 |

6.4 Regroupements d'entreprises

Au cours de l'année 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, devenue Attijariwafa bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises. Cette transaction permet au groupe de s'implanter dans une économie de taille importante aux perspectives de croissance significatives et d'étendre son réseau au sein d'une économie africaine riche d'une population de 96 millions d'habitants.

Elle ouvre aussi la voie au développement du groupe au Moyen Orient et en Afrique de l'Est.

6.5 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. Le pilotage des risques est centralisé au niveau du pôle Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG). Ce pôle est rattaché directement à la présidence du Groupe dans une logique d'indépendance vis-à-vis des lignes métiers.

Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'élaboration des stratégies et politiques en matière de gestion des risques, de pilotage et de contrôle des processus risque et dans les décisions individuelles de prise de risque.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en quatre familles :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- Risque de Marché : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...)
- Risque opérationnel: risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs.
- Risque pays: le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.

Conformément aux conclusions du plan stratégique 2020, l'année 2017 a été marquée par le lancement de l'initiative transformation des risques dont les objectifs sont :

- Doter le Groupe d'un cadre d'appétence au risque structuré et partagé par l'ensemble des parties prenantes. Un Cadre d'appétence au centre de la stratégie du Groupe optimisant le couple rendement-risque et l'utilisation des Fonds propres face aux nouvelles contraintes réglementaires.
- Poursuivre l'optimisation et la modernisation des processus de gestion des risques avec l'objectif de les aligner aux meilleurs standards internationaux
- Renforcer le dispositif de pilotage des risques notamment le profil de risque global du Groupe via des outils d'analyse, de simulation et de « stress testing »
- · Promouvoir la culture du risque auprès des différentes instances du Groupe.

I- Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

Le Cadre d'Appétence au Risque (RAF) est l'ensemble des politiques, processus, systèmes à travers lesquels l'appétence au risque est établie, communiquée et pilotée

La Capacité de Risque (Risk Capacity) désigne le Niveau maximal de risque que le Groupe peut atteindre étant donné le niveau courant de ses ressources et des contraintes de réglementation, de liquidité, de capacités opérationnelles, d'attentes des parties prenantes etc.

Les Limites de Risque (Risk Limits) désignent les niveaux maximaux alloués aux entités/business units par type de risque, concentration (ou autre...) basés sur les niveaux agrégés définis dans la déclaration d'appêtence au Risque et sur les prévisions concernant l'environnement

L'appétence au Risque (Risk Appetite) est le niveau agrégé par type de risque que le Groupe vise à atteindre étant donné ses objectifs stratégiques et son Business Plan

- La feuille de route établie en 2017 fixe les objectifs suivants :
- Identification et évaluation de l'ensemble des risques significatifs auxquels le Groupe est exposé, sa solvabilité
 et sa rentabilité, en s'appuyant sur des outils de mesure prospective (scénarios prospectifs central et alternatif,
 stress tests. scénarios extrêmes...)
- Définition des piliers de la stratégie de Risque sur l'ensemble des périmètres d'activité du Groupe
- Etablissement de cibles de limites et de seuils d'alerte pour les principaux risques, afin d'encadrer l'appétence au risque et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe
- Déclinaison de l'appétence au risque au sein du Groupe, jusqu'au niveau pertinent, en prenant en compte le profil de risque / rentabilité des métiers et leurs perspectives de développement et allocation des Fonds Propres par marché/activité/entité et à l'intérieur des périmètres
- Définition de la Gouvernance et du Processus du RAF: déclinaison du processus d'élaboration, de diffusion et de suivi, des rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que des mécanismes d'escalade et de révision des politiques et des stratégies d'atténuation des risques
- Développement des feuilles de route pour les filiales :
- Formalisation de l'appétence au risque et déclinaison en cascade des métriques dans l'organisation.

II - Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l'évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l'ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l'amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

1. Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- Déontologie et conformité : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
- **Indépendance** fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.
- Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit.
 Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.
- Collégialité des décisions: Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard: celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.
- Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.
- Rémunération satisfaisante: Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.
- **Suivi** : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
- Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
 La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.
- Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
- Règle restrictive: Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

2. Dispositif de décision de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- · des limites globales ;
- · des critères d'intervention ;
- · un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- metier;entité;
- secteur d'activité ;
- ot pays

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes interne et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certains nombres de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGRG. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

3. Dispositif de surveillance des risques :

L'entité « Audit des engagements » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à

- Surveiller la régularité des engagements: conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés; examen des incidents de paiement; revue des dossiers échus...
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

Cette entité est structurée en trois sous-entités à l'instar de l'organisation actuelle du Réseau :

- · Banque de détail ;
- · Banque d'entreprise ;
- · Filiales et succursales.

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

4. Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe
- · Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés
- · Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions.; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité
- Refonte du système d'information
- $\hbox{\bf \cdot} \ \mbox{\bf Adoption du plan d'action annuel}: \mbox{\bf Objectifs quantitatifs et qualitatifs}$
- · Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité,
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires

5. Dispositif de Risk Management :

L'entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maitrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bàloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Mise en place réussie de nouveaux modèles de notation concernant le segment entreprise.

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

L'adoption de l'approche de notation interne répond à la volonté de notre groupe de se conformer aux standards internationaux en matière de gestion des risques (Bâle II). Cette approche s'est concrétisée par la mise en place d'un nouveau système de notation interne en 2010.

En 2017, un nouveau modèle de notation interne qui se caractérise par un meilleur pouvoir prédictif que le modèle antérieur a été élaboré et validé par différentes instances de management. Le modèle a été déployé avec succès au courant de la même année à travers un outil de dernière génération avec le concours des équipes informatiques et d'organisation. Il servira de base pour les prochaines avancées en matière d'alignement sur les directives Bâloises et la nouvelle norme IFRS 9.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Le rééquilibrage de la pondération des différentes composantes repose des analyses statistiques éprouvées.

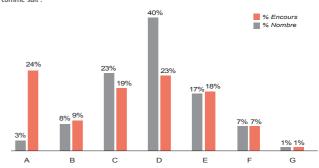
Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

| Classification Attijariwafa bank | Description |
|----------------------------------|--------------|
| A | Très bon |
| В | Bon |
| С | Assez bon |
| D | Moyen |
| E | Passable |
| F | Mauvais |
| G | Très Mauvais |
| Н | Défaut |

Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- · Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- · S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

Au plan des engagements, la distribution des risques relative au périmètre Entreprises au titre de 2017 se présente



(*) Les administrations publiques et les sociétés de la promotion immobilière et les dossiers contentieux sont hors périmètre.

La mise en œuvre se traduit à ce stade, par un meilleur taux de notation du portefeuille qui s'est établi en 2017 à **95% des encours**, l'utilisation plus intensive de la notation –qui figure dans l'ensemble des supports de décision – lors des comités de crédit. Ceci donne une indication sur le niveau d'appropriation irréversible de l'approche notation interne par les différents acteurs réseau et GGRG.

En 2017, deux autres modèles spécifiques ont fait l'objet d'attention particulière et de missions d'assistance : La promotion Immobilière et le « Project Finance »

Pour être acteur de la transformation, la GGRG s'est largement impliqué dans un processus de communication externe et de sensibilisation des entreprises Marocaines à l'approche de notation. A cet effet, des séminaires dans les différentes régions du Maroc ont été organisés, ce qui est à même de rehausser la culture du risque et d'améliorer la relation banque / entreprise. Sur un plan opérationnel, la banque a ajusté son dispositif pour permettre un meilleur partage de la notation en 2018.

Scoring du segment Clientèle de détail : Un modèle plus performent et une capacité de traitement en nette évolution...

Après trois années d'usage effectif des modèles de scoring (TPE et professionnels), ces derniers ont été revus en intégrant de nouveaux blocs de données à savoir des données externes de crédit bureau et des données Utilities relatives aux paiements et retraits par cartes. Cette nouvelle version des modèles qui reste basée sur des données quantitatives, qualitatives et de comportement du client, présente un meilleur pouvoir prédictif.

Par ailleurs, de nouveaux modèles ont été élaborés pour adresser certains segments spécifiques, notamment les prospects, les nouvelles entrées en relation et la double relation, en vue d'un scoring plus précis.

Aussi la banque a mis en place un Hub de scoring pour élargir la démarche de scoring aux filiales et à d'autres types de produits et prévoit de digitaliser le scoring à travers des solutions e-banking pour permettre aux clients d'avoir des réponses à leurs demandes de crédit en ligne.

Les efforts de monitoring continu des modèles et à l'ajustement des règles décisionnelles en étroite collaboration avec les gestionnaires du risque ont favorisé un taux d'automatisation et un niveau de convergence entre la décision humaine et moteur avec des niveaux très satisfaisants et ont contribué par ailleurs à une nette augmentation de la capacité de traitement.

Le scoring des professions libérales et des particuliers viendra également s'intégrer dans le dispositif global mis en place par la banque pour adresser cette clientèle. Ceci confirme l'engagement du Groupe à poursuivre sa stratégie volontariste de financement de la clientèle de détail de manière performante.

Désormais, Ces modèles constituent un pilier du dispositif TPE qui contribuent à la mécanisation des décisions de crédit TPE

6. Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- · des contreparties individuelles ;
- · des groupes d'intérêt ;
- · des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique
- $\bullet \ des \ contreparties \ dont \ les \ résultats \ financiers \ dépendent \ d'une \ même \ activité \ ou \ d'un \ même \ produit \ de \ base.$

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- · consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

- 1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
- 2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
- 3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité.

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques

1. Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché

À fin décembre 2017, la position change à terme s'élève à 22,989 milliards de dirhams ventilé comme suit :

| (Chiffres en KMAD) | < 3 mois | 3M-6M | > 6 mois |
|--------------------|------------|-----------|-----------|
| Couverture | 13 653 265 | 2 343 880 | 6 991 936 |

À fin décembre 2017, la position options de change s'élève à 4.578 milliards de dirhams.

Le risque actions : Il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : C'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

2. Dispositif de suivi et de contrôle

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux limites de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par :

- · l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés
- · l'entité Risque de marché de la GGRG
- · le Contrôle Interne

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe

3. Gestion des limites

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Le Contrôle du respect des limites est assuré par :

- · l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- · la Direction Générale
- · la GGRG
- · le contrôle interne

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés

4. Mesure en VaR

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché.

Le modèle VaR a été développé par les soins de la gestion globale des risques d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété. Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

Cette méthode présente différents avantages : (i) facile à implémenter, (ii) tient compte des corrélations existantes entre les prix des actifs et (iii) prend en considération des fluctuations récentes et historiques des prix.

La méthode RiskMetrics repose sur une matrice de variances et covariances des rendements des actifs du portefeuille ainsi que leur composition dans le portefeuille. La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

| Activité (en KMAD) | Position MAD | VaR (1 jour) | VaR réglementaire 10 jours |
|---------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| Change | 391 085 | 756 | 2 390 |
| Titres de propriété | 56 903 | 2 034 | 6 431 |
| Obligations & OPCVM | 55 130 563 | 42 885 | 135 614 |

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Les indicateurs de sensibilité mesurent le prix d'un actif face à un mouvement du marché.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base. Exemple pour le risque de taux : la sensibilité 1bps (Delta) est la variation de la MTM lorsque les taux augmentent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

7. Capital Economique

Le capital économique représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché. On distingue le capital économique dû au risque de marché et le capital économique dû au risque de contrepartie.

8. Stress-testing

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. On distingue les stress-tests internes (identifiés par l'entité risque de marché en se basant sur des scénarios de crise survenue dans le passé) et réglementaires (spécifiés par le régulateur). La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

IV- RISQUE PAYS

1. Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue durant l'exercice 2017 afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques transfrontaliers au regard de l'accélération du développement régional du groupe suite à l'acquisition de la filiale Egyptienne du groupe Barclays mais aussi et surtout en consolidation de l'approfondissement permanent du cadre macro prudentiel. À ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risque Appetit Framework (RAF) afin d'assoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque.

2. L'intégration de la filiale Egyptienne de Barclays :

Il s'agit d'un évènement majeur dans la consécration du développement international du groupe Attijariwafa bank en ce sens que l'acquisition de cette filiale intervient dans un environnement macroéconomique distinct de ceux des autres pays de présence du groupe et induit une extension significative du poids des risques transfrontaliers dans le portefeuille engagements consolidés (voir infra).

Sur le plan risque, l'intégration a été déployée au terme de plusieurs ateliers de travail en vue d'aligner la nouvelle entité sur la gouvernance risque du groupe tout en prenant en considération le plan de transformation et les spécificités de l'économie locale.

Dans ce cadre, il a été procédé à la revue et/ou ajustement de la politique de risque de la filiale, l'appétence au risque et les limites sectorielles, la notation interne des risques, la délégation de pouvoirs ainsi que les process d'octroi et de suivi de risque afin d'assurer et de préserver une gestion des risques à la fois sur base sociale par Filiale mais également en mode consolidé.

3. L'approfondissement du cadre de régulation des risques transfrontaliers

Au regard de l'importance grandissante des encours transfrontaliers dans le bilan de la banque, le régulateur a renforcé de manière significative le cadre de régulation de cette typologie de risque. Face à cette nouvelle dynamique, la GGR Groupe a répondu aux nouvelles exigences prudentielles notamment :

- en participant à la quatrième revue des risques organisée par le collège des superviseurs des différents pays d'implantation sous les auspices de Bank Al Maghrib, adepte d'une supervision consolidée et concertée avec les régulateurs des pays de présence
- aux missions d'inspections sur place réalisées conjointement entre les services de Bank Al Maghrib et la commission bancaire de la BCEAO ainsi que la BEAC et ce en deux temps : au niveau des filiales et au niveau
- en communiquant un reporting réglementaire dédié aux risques pays de plus en plus fin.

Ainsi après le durcissement de la réglementation en matière de déclassement des créances en zone CEMAC à travers l'extension de la notion usuelle de défaut (gel et impayés) à la définition plus large du comité de Bale (dépassements non régularisés et autorisations échues), le régulateur régional de la zone UEMOA a décidé également la refonte de la supervision bancaire en l'orientant vers davantage de convergence avec les standards internationaux (gouvernance, contrôle interne et gestion des risques).

4. Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays

L'étude réalisée par l'entité Risque Pays avec l'appui d'un consultant externe, en vue d'automatiser la gestion du risque pays, a permis :

- le diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- l'élaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Le processus de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif d'encadrement des risques pays. De même, l'institution du comité Risques Pays, l'adoption du cadre d'appétence aux risques pays et le projet de mise en place d'un base de données Risque contribueront de manière décisive au couronnement de cette dynamique de consolidation.

5. Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

Activité exercée auparavant de manière éclatée, elle se déroule aujourd'hui an sein de l'entité Risques BDI avec un spectre plus large :

- d'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l'accès direct aux sources d'informations ;
- ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

6. La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif

7. la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. À ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux aussi bien au niveau d'Attijariwafa bank maison mère qu'au niveau de ses filiales. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

8. la méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire même des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères. Il s'agit en l'occurrence :

- · des crédits par caisse et des engagements par signature en faveur de non résidents :
- · des expositions dans le cadre de l'activité Trade Finance :
- confirmation de LC export d'ordre banques étrangères contre garanties recues de banques étrangères ;
- comptes nostrii créditeurs auprès de correspondants étrangers ainsi que les comptes Lori de correspondants étrangers débiteurs sur nos livres :

- · des opérations sur actifs étrangers :
- participations financières étrangères ;
- contre garanties émises par Attijariwafa bank en faveur de ses filiales en soutien à leur développement commercial ;
- dotations de succursales étrangères ;
- Portefeuille ALM
- opérations de marché induisant un risque de contrepartie : change spot et terme, swap de change, produits structurés, matières premières, dépôts en devises.

À fin décembre 2017, les risques transfrontaliers d'Attijariwafa bank s'élèvent à 36 512 KDH avec une prédominance des opérations de Trade Finance qui représentent 51% du total des risques transfrontaliers suivies des opérations sur Actifs étrangers à hauteur de 46% compte tenu de l'intégration de la filiale égyptienne ce qui traduit les ambitions de développement de la banque à l'international dans le sillage de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

Sur les zones de présence, l'exposition de la banque est représentée par les participations financières à travers les filiales bancaires en tant que relais de croissance dans notre stratégie de développement continentale. Il convient de signaler la prédominance de la zone MENA avec un poids relatif de 22% contre 8% en 2016 compte tenu de l'acquisition de la filiale égyptienne.

V- Risque Opérationnel

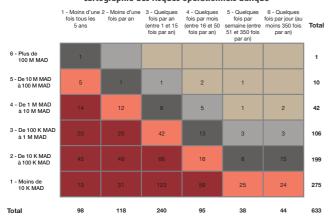
Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un évènement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

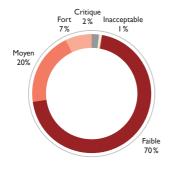
L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH)» rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier.

À fin 2017, la cartographie des risques opérationnels recense 633 risques opérationnels.

Cartographie des risques opérationnels Banque



Distribution des risques opérationnels par cotation



Distribution par cause bâloise



VI- Plan de continuité d'activité

Contexte réglementaire et enjeux

Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité conformément au deuxième pilier de Bale II et à la réglementation fixée aux Établissements de crédit par Bank Al Maghreb (Directive 47/G/2007 et 29/G/2007).

Principaux contributeurs



PRA : Plan de Reprise d'Activité (23 métiers) - PSI : Plan de Secours Informatique et télécoms

Prestataires: Fournisseurs sensibles

PRL: Plan de Repli Logistique - PGC: Plan de Gestion de Crise

CCPCA : Relais, Correspondant PCA (2 par ligne de métier de la banque)

Conformément à son planning annuel 2017 du maintien en conditions opérationnelles (MCO), le Management de la Continuité d'Activité, en étroite collaboration avec ses correspondants PCA (CPCA) désignés dans les 23 les métiers de la banque, a procédé à la mise à jour de tous les plans et processus prioritaires du PCA de la banque: Plan de reprise d'activités (PRA), Plan de Repli Logistique (PRL), et le Plan de gestion de crise (PGC).

L'ensemble des domaines couverts par le PCA a été audité, notamment au regard des référentiels de bonnes pratiques (BSI 25999-1 et 25999-2), des recommandations Bâle II et III et des obligations réglementaires Marocaines, notamment vis-à-vis de la circulaire (BAM 47G-2007).

VII- Risque Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes :

- · Analyse statique et dynamique du bilan ;
- ${\boldsymbol \cdot}$ Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change ;
- $\bullet \ \ \text{Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios règlementaires} \ ;$
- $\bullet \ \text{Pr\'eparation, validation et gestion des plans d'actions pour la p\'eriode à venir, notamment en matière de :}$
- · Financement et placement à Moyen et Long Terme ;
- Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...);
- Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- \cdot Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM ;
- \cdot Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.6 Périmètre de consolidation

| Dénomination | Secteur d'activité | (A) (B) | (C) (D |) Pays | Méthode | % Contrôle | % Intérêt |
|--|---------------------------------------|---------------|-------------|---------------------|------------------|------------------|-----------|
| Attijariwafa bank | Banque | | | Maroc | Тор | | |
| ATTIJARIWAFA EUROPE | Banque | | | France | IG | 99,78% | 99,78% |
| ATTIJARI INTERNATIONAL BANK | Banque | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST | Banque | | | Sénégal | IG | 83,07% | 83,01% |
| ATTIJARIBANK TUNISIE | Banque | | | Tunisie | IG | 58,98% | 58,98% |
| LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI | Banque | | | Mali | IG | 51,00% | 51,00% |
| CREDIT DU SENEGAL | Banque | | | Sénégal | IG | 95,00% | 95,00% |
| UNION GABONAISE DE BANQUE | Banque | | | Gabon | IG | 58,71% | 58,71% |
| CREDIT DU CONGO | Banque | | | Congo | IG | 91,00% | 91,00% |
| SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE | Banque | | | Côte d'Ivoire | IG | 67,00% | 67,00% |
| SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN | Banque | | | Cameroun | IG | 51,00% | 51,00% |
| ATTIJARIBANK MAURITANIE | Banque | | | Mauritanie | IG | 80,00% | 53,60% |
| BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO | Banque | | (2) | Togo | IG | 56,76% | 56,76% |
| ATTIJARIWAFA BANK EGYPT | Banque | | (1) | Egypte | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFA SALAF | Crédit à la consommatio | n | | Maroc | IG | 50,91% | 50,91% |
| WAFA BAIL | Leasing | | | Магос | IG | 98,10% | 98,10% |
| WAFA IMMOBILIER | Crédit immobilier | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI IMMOBILIER | Crédit immobilier | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI FACTORING MAROC | Affacturage | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFA CASH | Activités cash | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFA LLD | Location longue durée | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI FINANCES CORP. | Banque d'affaire | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFA GESTION | Gestion d'actif | | | Магос | IG | 66,00% | 66,00% |
| ATTIJARI INTERMEDIATION | Intermédiation boursiè | ·e | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| FCP SECURITE | OPCVM dédié | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| FCP OPTIMISATION | OPCVM dédié | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| FCP STRATEGIE | OPCVM dédié | , | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| FCP EXPANSION | OPCVM dédié | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| FCP FRUCTI VALEURS | OPCVM dédié | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| WAFA ASSURANCE | Assurance | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| BCM CORPORATION | Holding | | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| OGM | Holding | | | Магос | IG | 50,00% | 50,00% |
| ANDALUCARTHAGE | Holding | , | | Магос | IG | 100,00% | 100,00% |
| KASOVI | Holding | | | Ile maurice | IG | 100,00% | 100,00% |
| SAF | Holding | | | France | IG | 99,82% | 99,82% |
| FILAF | Holding | | | Sénégal | IG | 100,00% | 100,00% |
| CAFIN | Holding | | | Sénégal | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS | Holding | | | France | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE | Holding | | | France | IG | 67,00% | 67,00% |
| ATTIJARI IVOIRE | Holding | | (4) | Maroc | IG | 66,67% | 66,67% |
| MOUSSAFIR | Hôtellerie | | (' / | Магос | MEE | 33,34% | 33,34% |
| ATTIJARI SICAR | Capital risque | | | Tunisie | IG | 69,06% | 40,73% |
| PANORAMA | Société immobilière | | | Магос | IG | 39,65% | 39,65% |
| SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME | Société immobilière | | | Togo | IG | 100,00% | 100,00% |
| | | | | 9- | | | , |
| (A) Mouvements intervenus au premier semestre 2016 | 1 - Acquisition. | 6 - Fusion en | tre entités | consolidées. | | | |
| (B) Mouvements intervenus au second semestre 2016 | 2 - Création, franchissement de seuil | 7 - Changem | ent de mé | thode - Intégration | globale à Mise e | en équivalence. | |
| (C) Mouvements intervenus au premier semestre 2017 | 3 - Entrée de périmètre IFRS. | 8 - Changerr | ent de mé | thode - Mise en équ | ivalence à Intég | gration globale. | |
| (D) Mouvements intervenus au second semestre 2017 | 4 - Cession. | 9 - Reconsol | idation. | | | - | |
| | 5 - Déconsolidation. | | | | | | |

Deloitte.

Deloitte Audit

288, Bd Zerktouni Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour 20 050 Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFA BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFA BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 50.801.049, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 6.583.965.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFA BANK arrêtés au 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL Associé ERNST & YOUNG

BACHIR TAZI